



Droits de succession

Par harold

bonjour,suite au décès de mon beau père ma belle mère dit à ma femme , alors qu'aucun acte n'a été notifié, qu'elle à usufruit sur tout les comptes alors que le couple avait des comptes séparés et qu'elle compte vendre sa maison mais que ma femme n'aura les droit à rien. est ce légal et si non quel sont les recours?? merci